

RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le vingt quatre novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mme Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrance, M. Sicard, Mme Bouyer.

Était excusée : Mme Das Neves.

Pouvoir : Mme Das Neves à M. Grimaud

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Didier MÉZIL a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET SRD

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de convention amiable, entre la Commune de SAVIGNÉ et SORÉGIÉS RÉSEAU DE DISTRIBUTION (SRD), pour la mise à disposition de 5 mètres carrés de terrain, au lieu dit « La Garenne » hameau de MONTAZAIS, section H – RD 36 (domaine public), en vue de l'établissement d'un poste de transformation HTA/BT, nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique dont il fera partie intégrante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la mise à disposition gratuite de 5 m² de terrain section H RD36 (domaine publique) au lieu dit « La Garenne » hameau de MONTAZAIS.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention amiable entre la COMMUNE et SORÉGIÉS RÉSEAU DE DISTRIBUTION (SRD).

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DYNAMIC GYM

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la Société DYNAMIC GYM représentée par Monsieur Laurent THEUIL souhaite louer, jusqu'au 30 juin 2012, la salle polyvalente tous les mercredis soirs de 20 heures 30 à 22 heures, pour des séances de gymnastique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés

- Accepte de louer la salle polyvalente tous les mercredis soirs et ce jusqu'au 30 juin 2012 à la société DYNAMIC GYM.
- Dit que le montant de la location sera de 650 € à réglé selon les conditions de paiement du contrat.
- Entérine le contrat de location avec la société DYNAMIC GYM.

ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après analyse et recherche des « besoins à satisfaire », la consultation a eu lieu sur la base d'une procédure de services d'assurances composé de 4 lots pour un marché sur une durée de 4 années allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015 et estimé compris entre 4 000 € et 90 000 €. Un dossier de consultation des entreprises a été conçu pour chaque lot :

- Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS 616-1 Nomenclature
- Lot n° 2 : RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE 616-2 Nomenclature
- Lot n° 3 : PARC AUTOMOBILE 616-3 Nomenclature
- Lot n° 4 : PROTECTION JURIDIQUE GÉNÉRALE 616-7 Nomenclature

Compte tenu de l'estimation des besoins, la procédure utilisée a été la mise en concurrence en Marché A Procédure Adaptée.

En respect du Code des Marchés Publics, la publicité à été faite comme ci-après :

Au BOAMP « Avis de publicité » ANNONCE N° 11-217075, publiée le 22 septembre 2011.

Les dossiers de consultation téléchargeables sur le site marchepublicassurance.com.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le lundi 7 novembre 2011 pour l'ouverture des plis et après analyse des offres, a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour la valeur Technique, 30 % pour la valeur Tarif et 10 % pour la valeur Suivi), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des Entreprises suivantes :

Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS

- GROUPAMA pour un montant de 1 932 €

Lot n° 2 : RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE

- SMACL pour un montant de 3 344 €

Lot n° 3 : PARC AUTOMOBILE

- GROUPAMA pour un montant de 2 092 €

Lot n° 4 : PROTECTION JURIDIQUE & DÉFENSE PÉNALE

- PROTEXIA pour un montant de 387.97 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres pour les 4 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue les 4 lots de l'appel d'offres relatif au marché public d'assurances conformément au descriptif rédigé ci-dessus.
- Dit que les contrats seront conclus pour une durée de 4 années, commençant le 1^{er} janvier 2012 pour se terminer le 31 décembre 2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

AMÉNAGEMENT DE LA GRAND'RUE-ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN TOPOGRAPHIQUE

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que l'établissement d'un plan topographique est nécessaire pour les travaux

d'aménagement de la « Grand'Rue » ; Pour ce faire, le bureau d'étude DL INFRA, maître d'œuvre, a consulté 3 sociétés le 19 octobre 2011. Les 3 sociétés ont remis une offre de prix, à savoir :

- ~ La société TOPO 16 pour un montant de 2 910 € HT.
- ~ La société ABSCISSE pour un montant de 2 439.40 € HT.
- ~ Le cabinet VAISSIERES pour un montant de 2 400 € HT.

Après étude des devis, il ressort que la proposition du cabinet VAISSIERE est la plus intéressante et Monsieur le Maire propose de la retenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de retenir la proposition du cabinet VAISSIERE pour un montant de 2 400 € HT soit 2 870.40 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation du plan topographique.

ACQUISITION DE MATÉRIELS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acheter :

- 1 cuve à fioul
- 1 réfrigérateur top

Vu la durée d'utilisation de ce matériel, le Conseil Municipal inscrit la dépense en investissement.

RÈGLEMENT DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Considérant qu'il convient d'établir un règlement du service d'assainissement sur la commune, Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de règlement.

Après avoir étudié la proposition et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

- Approuve le règlement du service d'assainissement sur la commune tel qu'annexé à la présente délibération.
- Dit que le présent règlement sera applicable dès qu'il sera rendu exécutoire.

ASSAINISSEMENT SAVIGNÉ – BASSIN TAMPON - MESURES DES MES DE REJET A LA CHARENTE DES EAUX POMPÉES.

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des mesures de matières en suspension (MES) dans les eaux rejetées à la Charente provenant du pompage de la nappe lors des travaux de construction du bassin tampon (1 fois au début des travaux puis 1 fois par semaine). NCA a prévu 10 mesures au coût unitaire de 13.80 € HT. La facturation se fera au nombre réel de mesures réalisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la proposition de NCA Environnement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

QUESTIONS DIVERSES

TITULARISATIONS : le Conseil prend note de la titularisation de Cécile DAIGUEMORTE à temps partiel pour la bibliothèque et de Michel FAUDRY

MOTION : Le Conseil réitère son opposition à la création d'un syndicat d'eau unique pour le département de la Vienne.

CUVE A FIOUL : Nettoyage de l'ancienne cuve à fioul, par RLM distribution, moyennant une somme de 453,75 € TTC.

REPAS DE FIN D'ANNÉE : Le repas entre le Conseil Municipal et les employés communaux aura lieu le même jour que les vœux du Maire.